



Communiqué n° 1427

## Aide pour la formation au permis A1



Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **150 euros** à la formation au permis A1.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant-droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Choisir une auto-école agréée,
- Remplir et joindre le formulaire ci-dessous,
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec son tampon,
- Joindre une photocopie recto-verso du titre de conduite de catégorie A1,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT**  
**Centre d'examens des permis de conduire**  
**17 avenue du Grand Sablon**  
**38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Formation permis A1

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Formulaire de demande
- Facture établie par l'auto-école
- Copie recto-verso du titre de conduite
  
- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement
- Ou**
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif
- RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement n° \_\_\_\_\_  - Chèque n° \_\_\_\_\_